

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 06 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 06 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Gérard GUILLAUME, Maire.

Date de convocation : 29/11/2023

Présents : MM. GUILLAUME, MASSON, NAPOLY, PELLETIER, PODEVIN et Mmes PLOS, CLOUVEL, DEBOAISNE, PAYSAC, PEYRON.

Excusés : Mr Éric PIREYRE qui a donné pouvoir à Marc PODEVIN et Mme Carine BARRAUD qui a donné pouvoir à Gérard GUILLAUME.

Secrétaire de séance : Céline CLOUVEL

Approbation de la séance du 15 novembre 2023

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés. Monsieur le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour : le R.G.P.D.

1-Délibération n°60 et 61 : Demandes de subvention

La commune de Montmorin a sollicité les services du Département via l'ADIT 63 pour élaborer un dossier d'aménagement et d'entretien des chaussées au lieu-dit « Gardy » VC n° 18 et 19. La commune est en zone de montagne et a une population DGF de 773 habitants. L'état des lieux souligne une voirie fortement dégradée avec des déformations et des arrachements. D'importants travaux de voirie sont prévus en tenant compte de l'intégration paysagère du projet, pour un montant estimatif de 143 740€ HT.

Ces travaux sont éligibles au FIC 2024 auprès du Département, la dépense subventionnable voirie est plafonnée à 126 485 € avec un taux d'intervention de 40%. Une subvention FIC peut être sollicitée pour ces travaux à hauteur de 50 594 €. Ils sont également éligibles à la DETR 2024 auprès de l'État à hauteur de 30% du montant total, soit 43 122€.

Il convient aussi de prévoir pour le FIC les projets qui seront déposés en 2025 et 2026. Le Conseil municipal à l'unanimité accepte le projet des travaux à Gardy et les demandes de subventions s'y rapportant. L'assemblée décide également de programmer des travaux de voirie communale pour 2025 et 2026 à hauteur de 80 000€ par exercice.

2-Délibération n°62 : Devis 2024 d'entretien des espaces verts

L'entreprise Christophe ROUSSEL propose le devis suivant pour l'entretien des espaces verts de la mairie pour 2024 : 1 taille des arbustes à fleurs, 1 taille des haies, 1 taille de tout y compris les emplacements de camping, 2 tailles des pyracanthas, 1 taille au cimetière pour 2 677.50€ HT (3 213€ TTC). Le devis pour la même prestation s'élevait en 2023 à 2 550€ HT (augmentation de 5%). L'assemblée à l'unanimité valide le devis.

3-Compostage partagé

Une enquête concernant la mise en place d'un compostage partagé dans les deux plus grands hameaux de la commune a été réalisée par le biais de la distribution de questionnaires fournis par le SBA. Les habitants de la Martre et du Fournet ont eu l'occasion de s'exprimer sur l'opportunité ou non d'installer des composteurs collectifs dans leur village, sachant qu'à compter du 1er janvier 2024 les bacs à ordures ménagères ne devront plus comporter de matières organiques. Diane Deboaisne, élue référente sur le sujet, fait le point. Il y a eu très peu de retours (5 réponses). Malgré cela, sachant que les collectivités auront l'obligation de proposer le service, le Conseil municipal à l'unanimité valide le principe d'installation d'un composteur collectif. Il restera à déterminer son futur emplacement.

4-Plan Communal de Sauvegarde

Jacques-Émile Napoly, élu référent du PCS a échangé avec le service GROUPAMA Predict qui propose son appui aux communes adhérentes pour la rédaction de ce document. J.E. Napoly a commencé à remplir le DICRIM (document qui expose les risques majeurs pouvant affecter la commune afin d'organiser au mieux les services de secours). Il faut déterminer les moyens humains et matériels dont la commune dispose et les zones à risque. Concernant le risque incendie, les deux parties les plus boisées sont le Madet et Serpanoux.

5-Délibération n°63 : prestataire RGPD

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du Règlement Général de Protection des Données, la commune avait fait appel à l'AICRI pour l'accompagnement avec la désignation d'un D.P.O. mutualisé. Or cette association n'ayant plus aucune activité, Monsieur le Maire a sollicité l'ADIT (service du Département) à laquelle adhère la commune et qui propose ce type d'accompagnement pour la somme annuelle de 580€ HT. L'assemblée valide cette proposition à l'unanimité.

6-Délibération n°64 : Fibre optique - choix de l'opérateur

François Pelletier a contacté trois prestataires pour le raccordement de la mairie à la fibre. En effet, OVH notre prestataire actuel, au vu de notre situation géographique, ne peut nous proposer ce service. Orange propose un abonnement à 55€ HT par mois, Free Pro 50€ HT par mois avec une ligne mobile et Keyyo (filiale de Bouygues Télécom) pour 49€ HT par mois (fibre pro très haut débit) ou 69€ HT par mois (fibre pro déploiement rapide puis back-up 4G), les deux avec des frais initiaux de 199€ HT. A noter que l'accès internet de la mairie sert également à l'école et à la salle polyvalente par le biais des ponts radio. Après débats, le Conseil municipal à l'unanimité décide de retenir le prestataire Free qui semble le plus avantageux.

7-Questions diverses :

- Le SIAREC rappelle les conditions de vidange des assainissements non collectifs. Une plaquette est disponible en mairie et des aides financières possibles pour l'installation ou la réhabilitation d'un ANC. Téléphone : 04 73 83 47 80.
- L'assemblée organise la distribution des colis des aînés, avec les membres du CCAS, qui seront distribués avant Noël.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 21 heures.

Prochain Conseil le 06 février 2024.